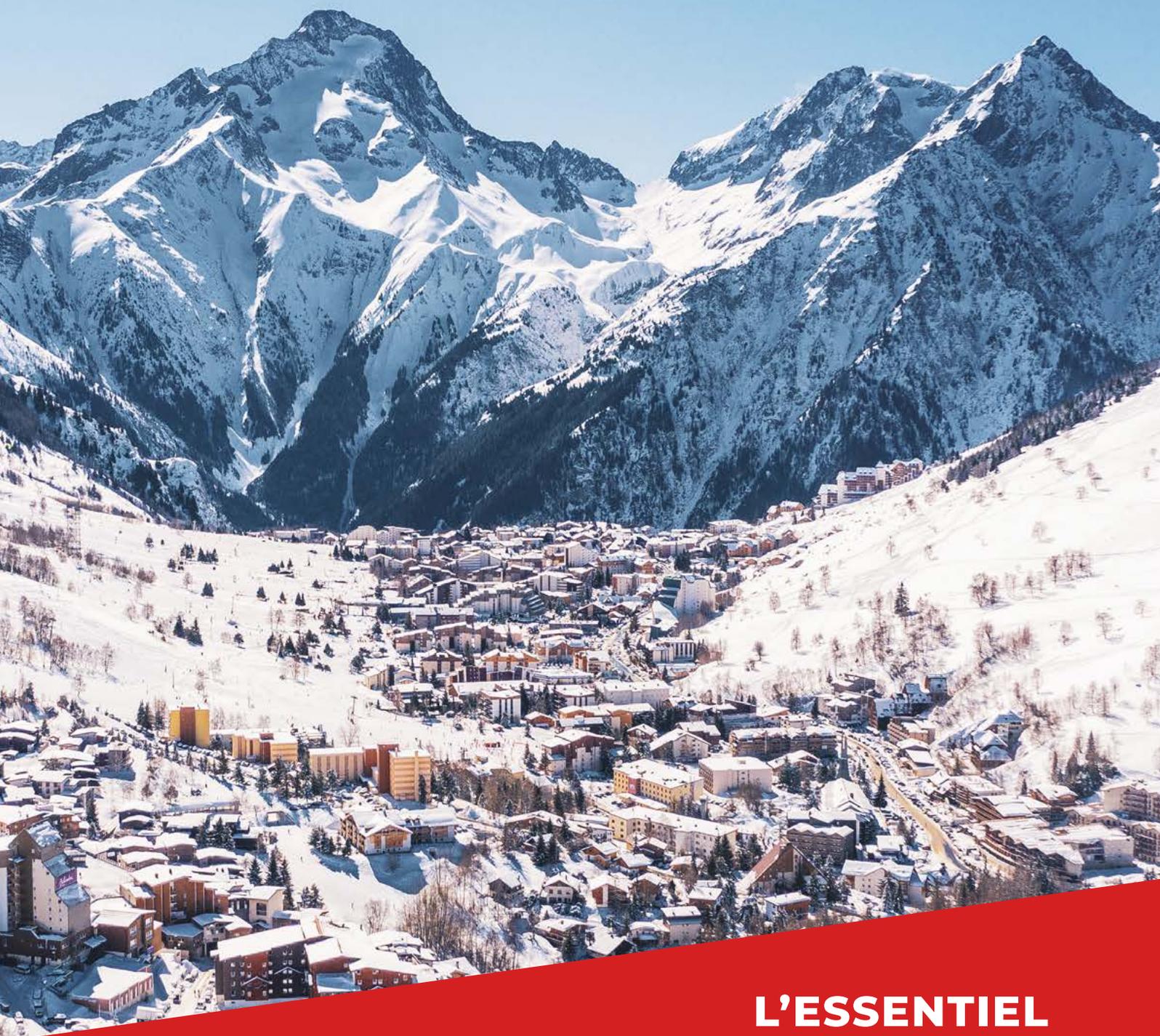


Commune  
**les 2 alpes**  
Mont de Lans - Venosc



**L'ESSENTIEL**  
**DE 2024**



# SOMMAIRE

## 4/ ÉDITO DU MAIRE

## 6/ L'ÉQUIPE MUNICIPALE

## 8/ STRATÉGIES FINANCIÈRES

## 9/ RÉORGANISATION DES SERVICES

## 10/ TOURISME, SPORTS ET ACTIVITÉS DE MONTAGNE

- › La signature d'un protocole d'accord avec DAL
- › Des rénovations innovantes et respectueuses de l'environnement
- › L'accompagnement des Sportifs de Haut Niveau des Deux Alpes
- › La reprise de la compétence tourisme
- › L'année de la transition
- › SATA : le domaine des 2 Alpes : une Transformation Audacieuse pour l'Avenir de la Station

## 16/ ENFANCE ET JEUNESSE

- › Projet de maison de l'enfance : un pôle unique intégrant crèche, garderie, centre de loisirs, cuisine centrale et logements
- › La capacité du multi-accueil

## 17/ CULTURE ET PATRIMOINE

- › Les Deux Alpes Musicales 2025
- › « La fabuleuse histoire de la houille blanche » pour fêter le centenaire !
- › Nouveau sentier du patrimoine : « Entre terre et hommes »

## 18/ HABITAT, ACTION SOCIALE ET SANTÉ

- › Création de logements permanents
- › Le projet de SEM
- › La maison médicale
- › Le CCAS

## 20/ AMÉNAGEMENT

- › Le réaménagement de l'avenue de la Muzelle
- › La création du parking des Glaciers
- › Le Règlement Local de Publicité : vers une harmonisation de l'affichage dans la commune
- › Entretien du Village 1800
- › Vie du village de Venosc

## 22/ MOBILITÉ

- › Un nouveau réseau de navettes !
- › Politiques de stationnement
- › Loi d'orientation des mobilités

## 23/ TRIBUNE LIBRE



©Pyrouu Les 2 Alpes

Directeur de publication : Stéphane Sauvebois  
 Impression : Imprimerie Courand et Associés  
 Conception graphique : Sabine Troisvallets  
 Photo de couverture : Pyrouu Les 2 Alpes  
 Crédits photo : Commune Les Deux Alpes, Pyrouu Les 2 Alpes, SATA, OT Les 2 Alpes, Stéphanie Debout, photo tirée du livre « Dans l'ombre d'un géant », Éditions Freynétique, Collection privée, Terres du Pic, Atelier Verdance

# ÉDITO DU MAIRE



**Chères bi-Alpines, chers bi-Alpins,**

Nous avons parcouru un long chemin depuis la création de la commune nouvelle des Deux Alpes en 2017, un projet ambitieux et fédérateur qui nous a permis de **structurer notre territoire et de lancer de grands projets pour l'avenir**. Cette ambition nous a conduit en 2020 à signer une nouvelle Délégation de Service Public des remontées mécaniques pour les 30 années à venir. Aujourd'hui, nous pouvons constater que tous ces efforts ont payé et que les remontées mécaniques modernes que nous empruntons maintenant tous les jours avec, par exemple, le nouveau Jandri ont radicalement changé l'image de notre station.

L'année 2024 a marqué une étape importante avec **la reprise et la réorganisation des services municipaux**. Nous avons su faire face à un contexte de transition, des services en pleine restructuration, des changements de direction et un nécessaire ajustement des responsabilités. Nous avons progressivement mis en place une organisation plus réactive et plus efficace, afin de répondre aux attentes de tous et de garantir un service public de qualité. Aujourd'hui, la commune des **Deux Alpes bénéficie de moyens financiers et humains à la hauteur de nos espérances**. Le changement climatique nous a ame-





nés à faire des choix indispensables et à prendre des décisions courageuses pour la protection de notre environnement car il est notre principal atout. Nous devons garantir un avenir aux générations futures en nous projetant sur tous ces changements, il en est de notre devoir. **Nous continuerons d'agir pour une gestion durable afin de concilier la préservation de notre environnement avec un développement économique équilibré sur l'ensemble du territoire.**

Vos élus ont tenu leurs promesses avec de **nombreux projets déjà réalisés** : un parking de 300 places (les Glaciers) qui nous a permis de désengorger le centre de la station, le city stade à Venosc, le terrain de foot à Bons, et d'autres engagés avec la piscine et son ouverture prévue pour l'automne prochain, la patinoire pour le début d'hiver prochain, sur la réorganisation et sur l'embellissement de notre avenue de la Muzelle dès le printemps prochain, sur la maison de l'enfance et sur une nouvelle maison médicale. Nous avons **dynamisé les transports urbains** en injectant plus de 2 M€ qui répondent désormais à nos attentes. Les services de navettes sont beaucoup plus performants sur la station avec des services de 7 h à 23 h avec des temps d'attente entre 7 et 12 min, des transports également entre Mont-de-Lans et la station, Bourg d'Oisans et Venosc en complément des navettes de la communauté de communes de l'Oisans.

Le conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous transmettre ce bulletin d'information annuel et **nous nous engageons dès aujourd'hui à vous faire parvenir chaque mois une lettre d'information sur tous les sujets d'actualités**, afin que chacune et chacun d'entre vous ait la bonne information. C'est ainsi que se dessine notre vision de la commune : **une station d'exception, des villages typiques** de Mont-de-Lans à Venosc où il fait bon vivre, où chaque projet est pensé pour offrir une **qualité de vie optimale** à nos habitants et visiteurs tout en **préservant son environnement et son patrimoine**. Ensemble, faisons en sorte que la commune Les Deux Alpes reste une source d'inspiration et d'épanouissement pour toutes et tous. **Soyons fiers des projets entrepris, novateurs et utiles au développement de notre commune.**

**Stéphane Sauvebois**  
Maire des Deux Alpes

# L'ÉQUIPE MUNICIPALE



**Stéphane SAUVEBOIS**  
Maire et Conseiller  
communautaire



**Xavier SILLON**  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Délégations : DSP  
Relation délégataire  
Domaine skiable  
Sécurité publique



**Stéphanie DEBOUT**  
2<sup>e</sup> adjointe et Conseillère  
communautaire  
Délégations : Culture  
Patrimoine / Communication



**Éric HAZAK**  
3<sup>e</sup> Adjoint et Conseiller  
communautaire  
Délégations : Finances  
Ressources Humaines



**Jocelyne MARTIN**  
4<sup>e</sup> Adjointe  
Délégations : Social  
CCAS / Logements  
Maison Médicale



**Laurent CAIOLO SERRA**  
5<sup>e</sup> Adjoint  
Délégations : Sports  
et Associations



**Delphine VAZEUX**  
6<sup>e</sup> Adjointe et Conseillère  
communautaire  
Délégations : Urbanisme  
et Projets



**Michel MARTIN**  
Maire délégué de Venosc et  
Conseiller communautaire



**Philippe PRIMATESTA**  
Maire délégué de  
Mont De Lans



**Brigitte MANIN**  
Conseillère municipale  
déléguée et Conseillère  
communautaire  
Délégations : Petite  
enfance et scolaire



**Angélique  
AGUILAR-MOUNIER**  
Conseillère municipale  
déléguée et Présidente  
de l'Office du Tourisme  
Délégations : Tourisme,  
animations, manifestations



**Florence BEL**  
Conseillère municipale  
déléguée  
Délégation : Chemins



**Simon LAVAUD**  
Conseiller municipal  
Mission : Suivi des travaux -  
Venosc Village



**Etienne DRUMAIN**  
Conseiller municipal  
Mission : Urbanisme



**Mélanie FIAT**  
Conseillère municipale  
Mission : Relations vie de  
village - Venosc Village



**Romain CHARREL**  
Conseiller municipal  
Mission : Relation vie de  
village - Mont de Lans Village



**Louise TEXIER-LELONG**  
Conseillère municipale  
Mission : Tourisme



**Estelle FAURE**  
Conseillère municipale  
Mission : Relations vie de  
villages



**Jean-Noël CHALVIN**  
Conseiller municipal  
Missions : Suivi DSP  
Concessions domaine  
public



**Virginie DUMONT**  
Conseillère municipale  
Mission : Suivi cantines  
scolaires / Conseil des écoles

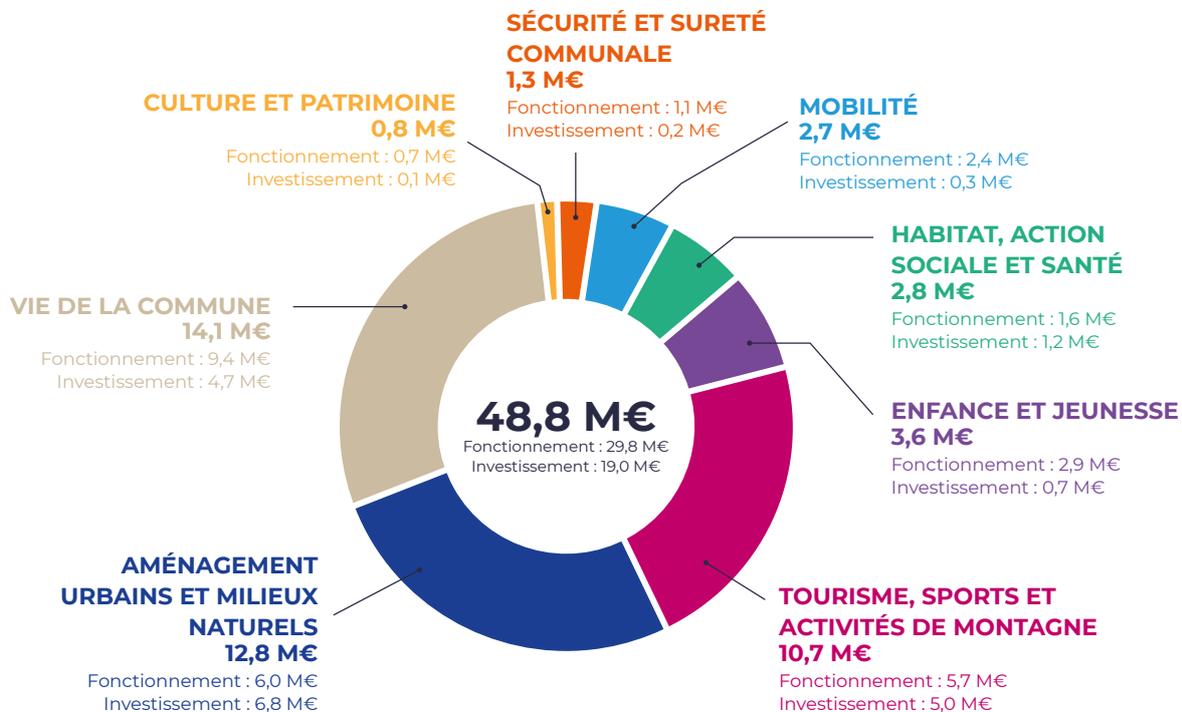
## LES ÉLUS DE L'OPPOSITION :

**Agnès ARGENTIER**  
Conseillère municipale et  
Conseillère communautaire

**Stéphane GALLAND**  
Conseiller municipal

**Cécile NEYRAUD**  
Conseillère municipale

# STRATÉGIES FINANCIÈRES



« Lors de notre arrivée, et afin d'assurer la mise en œuvre des projets municipaux, il nous a d'abord fallu optimiser les finances, trop opaques pour nous permettre de juger l'efficacité des services. Désormais, nous sommes en mesure d'identifier des budgets et dépenses précis pour chaque service, dans une logique d'optimisation et de responsabilisation. En d'autres termes, nous savons quels montants sont attribués à chaque service et dans quels projets du plan de mandat ils seront investis. Notre feuille de route s'élève à 48,8M d'€ annuels, répartis comme ci-dessus pour 2025».

Stéphane Sauvebois

La mise en place d'un **programme pluriannuel d'investissements** permet désormais à la commune d'ajuster ses ratios et d'analyser à court et moyen terme ses dépenses à l'échelle d'un mandat, afin **d'anticiper et sécuriser les finances de façon pérenne tout en portant des projets**. Toujours dans le but de sécuriser les finances, les emprunts dits toxiques à taux variables qui avaient été contractés par le passé ont été détoxifiés, via un refinancement en 2024 pour passer à un taux fixe de 3%.

Cette bonne gestion comptable permet à la commune de ne pas augmenter les impôts locaux tout en mettant en œuvre un certain nombre de projets d'envergure. Par ailleurs, le travail des services

sur l'ingénierie financière a permis d'optimiser les dépenses, en obtenant de nouvelles recettes et subventions, comme une aide de 2M € annuels de la CCO pour financer le fonctionnement de certains équipements sur 3 ans. **D'autres formes d'optimisation ont permis de faire des économies, comme avec l'assujettissement des navettes à la TVA pour un total de 400 000 € !**

Après la création de la commune nouvelle, de nombreux changements restaient en suspens et notamment l'harmonisation sur le territoire. Elle aboutit petit à petit, avec par exemple le même tarif de location des salles communales dans les villages et sur la station, pour plus d'égalité.



# RÉORGANISATION DES SERVICES

« Lors de l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2023, le constat était sans appel en matière de ressources humaines, avec un profond mal-être ressenti parmi les agents. La commune avait du retard au regard des ambitions nouvelles, pourtant réalistes, et pas les moyens nécessaires pour les atteindre. Il a donc fallu repenser la politique menée, en assumant de ne pas devoir suivre une idée d'économie à ce niveau. Il est toujours bon de rappeler que le taux d'administration de la fonction publique territoriale est en moyenne de 26 agents pour 1 000 habitants : le bilan était édifiant.

*Éric Hazak*

Aujourd'hui, les effectifs municipaux comptent environ 140 agents permanents, renforcés par 38 saisonniers pour l'hiver. De nouveaux postes ont été créés, les contrats existants sécurisés, et une démarche est en cours pour stabiliser les saisonniers autour d'une seule saison. L'accompagnement du cabinet Politéia contribue à garantir des ressources humaines cohérentes et viables sur le long terme. Les recrutements récents ont permis :

→ **La création d'un pôle dédié « sport – vie de quartier – événementiel »**, pour structurer la politique sportive, soutenir les associations et coordonner les actions avec l'office du tourisme

→ **La fusion des services petite enfance, affaires scolaires, animation jeunesse et restauration collective**, pour une meilleure cohérence

→ **Le recrutement d'un chargé de patrimoine**, pour valoriser et préserver le patrimoine local

→ **La création d'un bureau d'études dans la direction aménagement**, qui comptera à terme quatre chargés de projet afin de mener à bien les projets ambitieux de transformation de la commune

Par ailleurs, les salaires des agents ont été revalorisés, notamment dans les filières sociales et médico-sociales, afin de lutter contre la pénurie de professionnels de la petite enfance. Cet hiver, les 59 places agréées du multi-accueil sont pleinement utilisées, une réussite notable.

Pour des questions évidentes de proximité, les équipes d'agents des mairies annexes ont été renforcées également, puisqu'elles jouent un rôle clé en tant qu'interlocuteurs locaux. Elles assurent un

premier niveau de réponse aux usagers et suivent leurs demandes auprès des services compétents. En plus de la gestion de l'état civil, des élections ou encore du recensement citoyen, les mairies annexes assurent une mission d'écrivain public sur les démarches administratives (aide à la population, accompagnement des seniors). Les familles y trouvent un interlocuteur pour les démarches liées à l'inscription et la facturation de la cantine et du périscolaire. En complément, des permanences du service Urbanisme et du Directeur Général des Services sont déjà organisées les vendredis matins en mairie annexe de Venosc, et sont envisagées de façon similaire sur Mont-de-Lans. Ces modifications structurantes et nécessaires pour notre commune et station internationale s'inscrivent en accord avec le principe de bonne utilisation des deniers publics. Selon les études gouvernementales, les charges de personnel dans les communes représentent en moyenne 49,7% des dépenses réelles du budget. La situation sur Les Deux Alpes est extrêmement favorable car le montant total des charges intégrant ces nouveaux recrutements atteint seulement les 37% !

Pour aller plus loin, l'équipe municipale projette la mise en place de réunions de quartiers, instances de démocratie locale pour lesquelles les mairies annexes participeront à favoriser les échanges entre habitants, acteurs socio-économiques et institutions.

Ces efforts financiers et humains permettent aujourd'hui à la commune de disposer d'équipes opérationnelles et de moyens alignés sur ses ambitions, assurant ainsi la mise en œuvre des projets municipaux. »

# TOURISME, SPORTS ET ACTIVITÉS DE MONTAGNE

*"D'un point de vue technique, la réhabilitation est plus cohérente que la procédure DUP envisagée par l'ancienne équipe municipale"*

*Stéphane Sauvebois*

## La signature d'un protocole d'accord avec DAL

« En décembre 2023, la nouvelle municipalité est parvenue à la signature d'un accord avec Deux Alpes Loisirs, et à la conclusion d'un protocole d'accord afin de ne pas bloquer les projets structurants souhaités. À la clé, l'acquisition de la piscine patinoire à hauteur de 1146 392 €, mais aussi des terrains de DAL sur lesquels est née la future gare de départ du nouveau Jandri.

Le site de la piscine patinoire, fermé depuis quatre ans, va entamer une profonde réhabilitation avec une livraison attendue pour l'automne 2025. Cette réouverture sera l'aboutissement d'un projet d'envergure, marqué par un investissement entre 5 et 6 millions d'euros, visant à moderniser les installations et à les adapter aux exigences réglementaires et environnementales actuelles. La réhabilitation se déroulera en deux phases : en priorité la piscine, suivie de la patinoire. La patinoire éphémère, quant à elle, a été réinstallée pour cet hiver en attendant la réouverture complète du site.

D'un point de vue technique, la réhabilitation est plus cohérente que la procédure DUP envisagée par l'ancienne équipe municipale : il aurait fallu tout démolir pour reconstruire, ce qui aurait engagé des dépenses supplémentaires, rallongé les délais de livraison et impliqué des dommages environnementaux. »

*Stéphane Sauvebois*



## Des rénovations innovantes et respectueuses de l'environnement

L'un des principaux enjeux de cette réhabilitation est l'adaptation des bassins aux normes en vigueur, notamment avec la création de cheminements et de vestiaires accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les bassins seront rénovés pour répondre aux critères réglementaires, avec un bassin chauffé ouvert toute l'année et un autre, également chauffé, accessible uniquement en été. Enfin, l'ensemble des systèmes de motorisation des bassins sera remplacé pour optimiser l'efficacité énergétique.

Côté patinoire, la réhabilitation prévoit le remplacement complet du système de réfrigération. Dans une démarche éco-responsable, une nouvelle technologie de réfrigération plus écologique sera développée sur le site, capable de récupérer la chaleur générée pour alimenter le chauffage de la piscine.



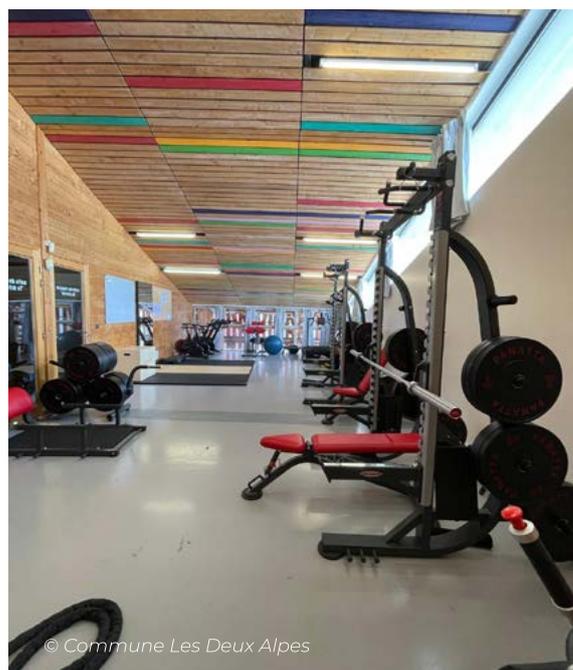
© Commune Les Deux Alpes

## L'accompagnement des Sportifs de Haut Niveau des Deux Alpes

« La commune soutient diverses disciplines sportives (sports de glisse, rallye automobile, trail, nage avec palmes) en attribuant des subventions en fonction du niveau de l'athlète (trois paliers : niveau national, coupe d'Europe, coupe du Monde). En échange, les athlètes s'engagent à promouvoir leurs résultats sur les réseaux sociaux tout au long de leur saison, ainsi que lors de leurs stages en France et à l'étranger, tout en mettant en avant notre destination.

Ils bénéficient également d'un accès gratuit aux équipements sportifs pour leur préparation physique. La salle Pinson, installée au Palais des Sports des Deux Alpes, est d'ailleurs spécialement conçue pour la musculation et la remise en forme. Inaugurée l'année dernière, elle leur offre la possibilité de s'entraîner en toute autonomie et d'affiner des aspects essentiels de leur condition physique, afin d'être préparés pour les compétitions. »

*Laurent Caiolo Serra*



© Commune Les Deux Alpes



*"La reprise de la compétence Tourisme intervenue en décembre 2024 (qui était jusqu'alors attribuée à la CCO) par la commune Les Deux Alpes est une très bonne nouvelle ! Cela va permettre une grande fluidité dans la prise de décision et l'organisation de nos évènements"*

*Angélique Aguilar-Mounier*

### **La reprise de la compétence tourisme**

« La reprise de la compétence tourisme actée en décembre 2024 permet globalement une grande simplification du pilotage de l'Office du Tourisme par la commune, en particulier dans le but d'adapter sa stratégie aux spécificités locales et face aux défis liés au réchauffement climatique. En intégrant cette compétence, la commune et l'Office du Tourisme peuvent tendre vers une communication unifiée et une meilleure coordination des initiatives avec les acteurs privés dans le but de valoriser le patrimoine naturel et culturel tout au long de l'année. C'est ainsi que pourra continuer la bonne dynamique actuelle, tout en développant un tourisme durable et résilient, essentiel pour l'avenir de la station. »

# L'ANNÉE DE LA TRANSITION

Cette année, la station des 2 Alpes réaffirme son domaine d'altitude et sa grandeur à travers le lancement du tout nouveau Jandri.

Le changement est également de mise pour l'Office de Tourisme qui vient d'accueillir une nouvelle direction.

## Une nouvelle direction pour l'office de tourisme

Après 6 années à la direction de l'Office de Tourisme Éric Bouchet laisse sa place à Fabrice Perez.

Fabrice saura s'inscrire dans la bonne entente et le travail collectif avec notre délégataire et nos socio-pros, une cohésion nécessaire à la réussite de notre belle destination.

Souhaitons-lui la bienvenue !

## Destination 3600, une campagne tout en hauteur !

Skiez plus grand grâce au tout nouveau Jandri ! En 17 mn, le téléphérique Jandri permet aux skieurs et piétons d'accéder à 3200m et de vivre l'expérience de la haute altitude.

Excellence, prouesse technique, expérience client... ; tous les éléments sont réunis pour redonner aux 2 Alpes ses lettres de noblesse.

C'était donc une évidence d'axer notre communication pour le lancement de la saison d'hiver sur l'expérience 1600 – 3600. Le domaine de haute altitude, l'enneigement garanti, le panorama à couper le souffle sont les messages mis en avant sur l'ensemble des campagnes : affichage, print, réseaux sociaux, digital, radio...

## Les temps forts 2025\*

11 janvier 2025 > Les Lumières de la Muzelle

11 et 12 janvier 2025 > Tout Schuss Cup

17 janvier 2025 > Inauguration du 3S

3 au 6 février 2025 > Écureuils d'Or

11 au 13 avril 2025 > Microkids

19 avril 2025 > Patrolette

20 au 22 juin 2025 > Redbull X-Alps

20 au 22 juin 2025 > Mountain of Hell

12 et 13 juillet 2025 > Girls Shredding Days

12 et 13 juillet 2025 > Vintage Motor Show

16 au 19 juillet 2025 > Championnats de France DHI

21 au 25 juillet 2025 > Défi de la Muzelle

26 et 27 juillet 2025 > Urban DH 1800 district

26 et 27 juillet 2025 > King of the Plaza

2 et 3 août 2025 > Fête des Foins

10 au 17 juillet 2025 > Tour des 6 Vallées

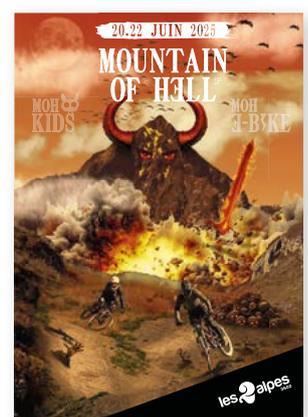
15 août 2025 > Fête du 15 août

23 et 24 août 2025 > DH Kids Cup

Retrouvez tout le programme sur :

[www.les2alpes.com](http://www.les2alpes.com)

*\*Programme sous réserve de modifications*





## SATA : le domaine des 2 Alpes : Une Transformation Audacieuse pour l'Avenir de la Station

Cette saison, le domaine skiable des 2 Alpes est entré dans une nouvelle ère. Avec des infrastructures modernisées et des aménagements repensés, la station renforce son ambition de proposer une expérience toujours plus exceptionnelle à ses skieurs et visiteurs. Après trois ans de travaux de rénovation et de modernisation, le nouveau téléphérique Jandri marque le point d'orgue de cette transformation, un véritable tournant dans l'histoire des 2 Alpes.

Ce projet titanesque, mené sur 20 mois, est le fruit d'une collaboration entre les équipes de SATA 2 Alpes et plus de 20 entreprises locales et régionales. Il témoigne de la mobilisation et de l'expertise de toute une communauté, unie par une vision commune pour l'avenir de la station.

« Cette installation est l'aboutissement d'un ambitieux programme de modernisation sur le domaine des 2 Alpes. Depuis 2021, à travers l'installation de nouvelles remontées mécaniques et d'aménagements, nous nous engageons à transformer notre domaine skiable en un véritable domaine de montagne, accessible à tous, en toute saison, et adapté à toutes les pratiques, qu'elles soient sportives ou de détente. »

*Fabrice Boutet, Directeur Général SATA Group*

**En plus de l'arrivée du nouveau Jandri, d'autres nouveautés sont venues enrichir le domaine cet hiver :**

### **Une zone d'apprentissage repensée aux Crêtes**

Afin de faciliter l'apprentissage du ski, SATA 2 Alpes a entrepris un vaste réaménagement de la zone des Crêtes. Parmi les nouveautés :

→ **Un nouveau tapis roulant « La Voûte »**, dédié aux débutants.

→ **Le téléski de la Sea**, une nouvelle installation pour diversifier l'offre.

→ **Le démontage et la relocalisation du tapis actuel** des Crêtes, qui sera installé près du télésiège du Village pour créer une zone d'apprentissage supplémentaire. Cet aménagement complet verra le jour d'ici la saison 2025/2026.



*" Avec des infrastructures modernisées et des aménagements repensés, la station renforce son ambition de proposer une expérience toujours plus exceptionnelle "*

**Modernisation des autres remontées mécaniques :**

→ **Rénovation du funiculaire :** cette remontée sous-glaciaire, reliant 3200 m à 3400 m, a été entièrement remise à neuf. Ce projet comprend une modernisation électrique, une révision des rails et une esthétique revisitée des gares pour offrir une expérience unique en altitude.

→ **Tapis « 3200 » :** à la sortie de la gare de 3200 m, ce nouveau tapis simplifie l'accès au restaurant d'altitude et au chalet des pisteurs pour les piétons et les skieurs.

→ **Cabines de Venosc :** de nouvelles cabines ont été installées offrant un trajet plus confortable entre Venosc et la station.

**Équipe Ski Safe : la sécurité au cœur des pistes**

Autre grande nouveauté : la création d'une équipe de pisteurs dédiée à la sécurité. Chaque jour, des pisteurs dédiés à cette mission interviendront aux points stratégiques du domaine pour :

→ Sensibiliser sur la vitesse adaptée et le respect des niveaux requis pour chaque piste.

→ Prévenir les comportements à risque et améliorer la sécurité des skieurs.

**Une expérience renouvelée pour tous :** ces nombreuses innovations renforcent l'engagement de SATA 2 Alpes à offrir un domaine à la fois moderne, accessible et sûr pour tous.



# ENFANCE ET JEUNESSE

## Projet de maison de l'enfance : un pôle unique intégrant crèche, garderie, centre de loisirs, cuisine centrale et logements

« L'objectif est de répondre aux besoins grandissants des familles dans notre commune. Il est important de maintenir un espace centralisé où les parents pourront trouver l'ensemble des services dédiés à la petite enfance et à la famille, en favorisant une gestion plus efficace des équipements. »

La commune a ainsi lancé un concours pour la réalisation d'un pôle unique regroupant la crèche, la garderie, le centre de loisirs et la cuisine centrale, complétés de logements à l'étage. Ce projet vise à centraliser des services dédiés à la petite enfance et à la famille tout en répondant aux exigences réglementaires de la CAF, notamment la CMI. La maîtrise d'œuvre a récemment été attribuée à l'agence Dooble. La commune s'est fixée un budget de 6,17M € pour ce faire. La livraison est prévue pour la fin 2027. Et si l'équipe précédente avait abandonné le projet concluant que des travaux en site occupé n'étaient pas envisageables, un projet réalisable a été retravaillé en maintenant l'occupation du site.

*"Il est important de créer un espace centralisé où les parents pourront trouver des services dédiés à la petite enfance et à la famille"*

*Brigitte Manin*



© Commune Les Deux Alpes



© Commune Les Deux Alpes

## La capacité du multi-accueil

Depuis maintenant deux saisons, le multi-accueil s'est nettement renforcé, et compte 21 agents parmi lesquels 9 diplômés afin de respecter le cadre réglementaire. Il est important de le souligner, puisque les recrutements sont très difficiles dans ce secteur à l'échelle nationale ! D'ailleurs, la structure était en sous-effectif et ne répondait pas aux impératifs de qualifications au cours des années antérieures à 2023 (la proportion d'encadrants diplômés peinait à atteindre les 20%), ce qui avait conduit à une instabilité en interne ainsi qu'à une impossibilité d'avoir un taux de remplissage maximal. C'est désormais chose faite, avec 59 pensionnaires sur autant de places disponibles. Ainsi, tous les résidents demandeurs peuvent être accueillis qu'ils soient saisonniers ou permanents, ainsi que quelques vacanciers.

# CULTURE ET PATRIMOINE

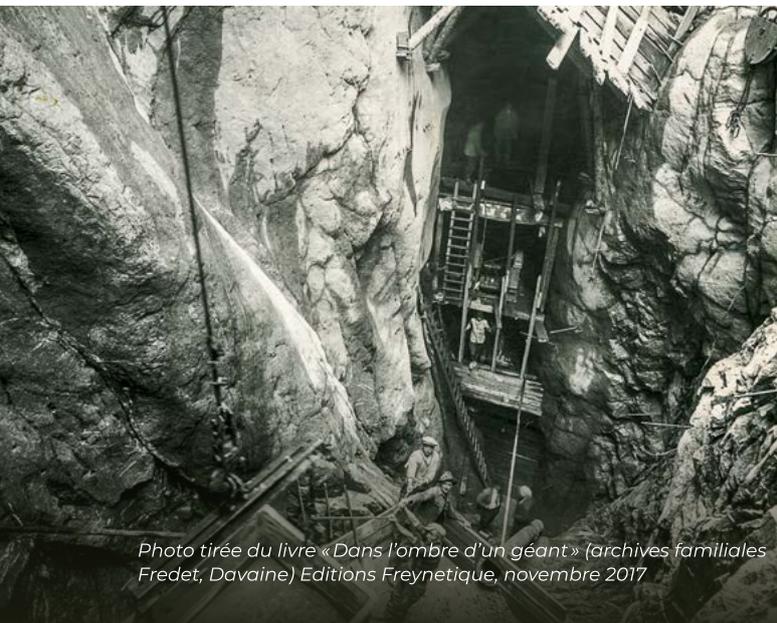


Photo tirée du livre « Dans l'ombre d'un géant » (archives familiales Fredet, Davaine) Editions Freynetique, novembre 2017

## « La fabuleuse histoire de la houille blanche » pour fêter le centenaire !

Un événement exceptionnel à ne pas manquer cet été 2025 : dans la vallée du Vénéon comme dans la vallée de la Romanche, la commune aura à cœur de se souvenir de l'histoire de l'hydroélectricité sur son territoire : la construction de la centrale Pont Escoffier et de toutes ses galeries dans les années 40 dans la vallée du Vénéon et celle du barrage du Chambon, tout autant gigantesque, dans les années 30. Depuis plus d'un an, la commission patrimoine s'active pour mettre à l'honneur cette mémoire collective exceptionnelle. Au programme : des expositions « Une odyssée de courage et d'innovations dans la vallée du Vénéon » et « Chambon, dans l'ombre d'un géant » (partenariat avec l'association Freneytique), un film immersif, des ateliers artistiques, des projections-rencontres & conférences, des créations light-painting, des temps forts ! Nous tenons à remercier chaleureusement les membres de la commission patrimoine ainsi que le grand nombre de contributeurs et partenaires de cette aventure humaine.

Le Centenaire de l'exposition internationale de la Houille blanche et du Tourisme : [www.centenairehydro2025.org](http://www.centenairehydro2025.org) [à venir une communication précise sur le site internet de la Mairie, de l'Office de Tourisme, les réseaux sociaux et la CCO.]

## Les Deux Alpes Musicales 2025

Depuis l'automne 2023, la programmation musicale de la commune a été pensée à l'année afin de proposer une offre riche et diversifiée sur l'ensemble de notre territoire tout en la soutenant par une communication plus performante, notamment grâce à la brochure « Les Deux Alpes Musicales ».

Pour sa 2<sup>e</sup> édition, celle-ci permet ainsi au public de découvrir les artistes ainsi que l'agenda qui se déploie au fil des mois : à Venosc village (église, chapelles, espace muséal...), au Café-musée Chasal Lento à Mont-de-Lans village ainsi que sur le plateau (Amphithéâtre du Palais des Sports et au lac de la Buissonnière à partir de cet été 2025).

*« Sur l'ensemble du territoire des Deux Alpes, une programmation musicale exigeante aux sensibilités et aux formes artistiques plurielles. Découvrir, apprendre et s'émerveiller, avec curiosité et humanité ! »*

*Stéphanie Debout*

Retrouvez la programmation musicale en flashant ce QR Code :



## Nouveau sentier du patrimoine : « Entre terre et hommes »

Un nouveau sentier du patrimoine thématique verra le jour cet été 2025 de Mont-de-Lans village à la Molière. Au total, 12 panneaux seront à découvrir sur le parcours dont l'itinéraire de niveau facile sera particulièrement adapté aux familles. Pour ce projet, nous remercions le Centre de géologie de l'Oisans, et tout particulièrement Rachel Abrahami pour ses écrits scientifiques et accessibles, photographies et visuels et la co-création de formes de mobiliers pédagogiques adaptés à l'environnement avec le fabricant. Enfants et adultes pourront randonner, se délecter de paysages, tout en apprenant de manière ludique l'histoire des glaciations, la construction des murets en pierres sèches ou bien encore la formation du charbon... [Plus d'informations au printemps dans le magazine mensuel.]

# HABITAT, ACTION SOCIALE ET SANTÉ

## Création de logements permanents

« Comme d'autres services communaux, le pôle Logement s'est étoffé afin de mieux répondre aux attentes de nos concitoyens. Cet hiver, il y a eu 152 demandes de logements par les socio-professionnels pour 90 logements existants. Le service logement doit faire face à l'attractivité des plateformes de location et à l'accroissement annuel des demandes. C'est pourquoi la commune travaille sur un projet de SEM pour satisfaire dans le futur un maximum de demandes. »

*Jocelyne Martin*

### OKAYA

Le projet confié à Terres du Pic pour sa réhabilitation prévoit la création de logements allant du T2 au T5, avec un niveau de qualité élevé (isolation phonique et thermique, poêles à granulés individuels, etc.) et des prix attractifs autour de 4 000€ le m<sup>2</sup>. L'enveloppe du bâtiment sera également entièrement rénovée de manière à répondre aux normes thermiques et écologiques en vigueur.

La commune a investi dans ce projet en achetant le bien pour 1M€, pour le revendre ensuite 200 000€.



dans le but de favoriser l'installation de résidents permanents, en particulier des socio-professionnels bialpins et des familles avec enfants. Une clause anti-spéculative est incluse pour éviter toute revente à but lucratif, et l'obligation de résidence permanente sera imposée. L'objectif de ce projet consiste à renforcer l'attractivité de la commune pour les résidents permanents. La livraison du projet est attendue pour l'hiver 2025.

### École de Cuculet

« Cette ancienne école, laissée à l'abandon, va être réhabilitée pour créer deux logements permanents. La commune en reste propriétaire et procédera à leur location. Une consultation pour le marché de travaux est lancée, avec un démarrage prévu au printemps. La livraison des logements est attendue pour décembre 2025. »

*Philippe Primatesta*

### Sur Venosc

« Afin de répondre à la demande de logements permanents de la population et permettre l'installation de nouvelles familles, des actions rapides ont été menées, avec notamment l'acquisition d'un petit appartement dans l'immeuble du Refuge à Bourg d'Arud. Le projet de rénovation du bâtiment historique de La Cure est relancé : trois logements ainsi qu'une salle communale verront le jour début 2026. Le projet du lotissement de Leyrette a quant à lui été modifié pour mieux s'adapter à l'échelle du village. Le nouveau projet comprendra un petit bâtiment destiné à l'habitat collectif permanent ainsi que quatre parcelles individuelles. »

*Michel Martin*

## Le projet de SEM

Face à la difficulté de trouver des logements saisonniers comme permanents, l'équipe municipale a choisi de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en combinant les forces du secteur public et privé de la station. Ce modèle permettra à la commune de garder un contrôle stratégique tout en bénéficiant de l'expertise et des financements privés pour développer et gérer efficacement des solutions adaptées aux besoins locaux. Cette SEM sera abondée majoritairement par la commune. Son but principal sera l'achat et la restauration de logements afin de pouvoir les remettre dans le circuit de la location pour les professionnels, comme pour les particuliers.

Celle-ci devrait être active dès le deuxième trimestre 2025 et commencer à acquérir de l'immobilier très rapidement.

## La maison médicale

Un projet de nouvelle maison médicale a vu le jour, avec pour objectif de transformer l'actuel bâtiment de la maison de la montagne. La commune souhaite augmenter la surface de plancher et créer un parking souterrain afin d'améliorer les services de santé. Le projet consiste à centraliser dans cette maison médicale les services de médecine générale, de médecine traumatologique, les infirmiers, les kinés, ainsi qu'à créer des logements au dernier étage. La commune prévoit un budget d'environ 7M € pour ce projet, qui sera lancé durant l'année 2025 et fera l'objet de travaux à partir de 2027, lorsque la maison de l'enfance sera susceptible d'accueillir le centre de loisirs.



© Stéphanie Debout



© Commune Les Deux Alpes

## Le CCAS

**Le Centre Communal d'Action Sociale s'adresse en priorité aux plus fragiles :**

- Aides alimentaires / à l'énergie / aux frais médicaux
- Vigilance canicule
- Participation à la mutuelle et à la téléassistance

Une personne supplémentaire est venue renforcer le service cet automne. Elle est chargée du portage de courses et de repas à domicile. Ce service s'inscrit dans l'aide au maintien à domicile des seniors.

La commune va également favoriser avec l'EPHAD ABEL MAURICE du Bourg-d'Oisans le transport vers l'accueil de jour des seniors qui le désirent.

Mais le CCAS s'adresse également aux jeunes par son aide financière au permis de conduire en contrepartie de quelques heures de bénévolat (8 jeunes en 2024).

**La commune a également à cœur de réunir tous ses seniors au travers d'événements comme :**

- Le voyage sur le Rhône en 2024
- Les rencontres intergénérationnelles en lien avec le service petite enfance autour de spectacles musicaux
- Les barbecues dansants en alternance sur Mont-de-Lans et Venosc
- La distribution des colis de Noël et le repas spectacle au Palais des Sports
- Les projections de film (ex : Témoignages Bessats ou Les Vieux)

Beaucoup d'autres projets sont en préparation afin de répondre au mieux aux attentes de chacun et nous avons d'ailleurs, depuis cet automne, une permanence France Services mensuelle dans les locaux de la Maison des Habitants.



©Atelier Verdance - illustration non-contractuelle

# AMÉNAGEMENT

## Le réaménagement de l'avenue de la Muzelle

Les études du projet d'aménagement de la première tranche allant du point I à la mairie sont aujourd'hui finalisées et permettront un démarrage des travaux en avril 2025 pour une livraison en novembre. Cette phase inclut la réflexion et la conception de l'aménagement définitif, qui comprendra la voirie (route, trottoirs, voie cyclable), les luminaires (passage à des mâts à basse consommation), le réseau d'eau pluviale et d'eau potable, ainsi que les espaces verts et le mobilier urbain.

## La création du parking des Glaciers

La création du parking des Glaciers a permis de gagner près de 300 places de stationnement sur le plateau. Si les travaux d'aménagement le permettent, il sera possible d'ajouter des niveaux supplémentaires sous la structure à l'avenir. Le sujet est en tout cas sur la table.

Au cours de l'année 2025, une consultation sera réalisée auprès de la population du territoire pour choisir entre deux projets de parkings. Soit une extension du parking des Glaciers pour atteindre un total de 900 places sur site, soit la création d'un nouveau parc de stationnement de 300 places à Côte Brune.



© Commune Les Deux Alpes



© Commune Les Deux Alpes

## Le Règlement Local de Publicité : vers une harmonisation de l'affichage dans la commune

« Le 19 novembre 2024, un nouveau pallier a été franchi pour notre commune avec l'adoption d'un Règlement Local de Publicité (RLP). Une décision ambitieuse qui changera en profondeur l'aspect visuel de nos rues et de nos commerces. L'objectif est de créer un environnement visuel plus épuré et cohérent, et ce, au-delà de la station. »

Ce nouveau règlement interdit notamment la pose des préenseignes, impose une réduction du nombre d'enseignes autorisées et l'encadrement des couleurs, matériaux et formats utilisés. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de modernisation et de respect de l'esthétique urbaine, tout en préservant l'attractivité commerciale de la commune.

*"L'objectif est de créer un environnement visuel plus épuré et cohérent, et ce, au-delà de la station."*

*Delphine Vazeux*



© Commune Les Deux Alpes

## Entretien du Village 1800

« Des investissements importants ont été entrepris pour rénover le village 1800. Ce ne sont pas moins de 250 000 € par an qui sont engagés pour la réhabilitation et la rénovation du site, ainsi que 500 000 € annuels pour revoir l'étanchéité. »

*Stéphane Sauvebois*

## Vie du village de Venosc

« Pour le bien-être des habitants et visiteurs, plusieurs projets ont été réalisés : un city-stade, un terrain de pétanque a été créé place du Sellier, les rues au cœur de village ont été piétonnisées, et l'ancien centre équestre a été réaménagé pour accueillir temporairement la chèvrerie. La chaudière de la salle communale a été remplacée pour améliorer le confort des usagers. Enfin, le système d'adduction d'eau potable, datant de 1905, a été complètement refait à neuf. La commune va en profiter pour installer une fontaine à la Poya, qui sera accompagnée de sculptures en bois réalisées par Peter Kurtinecz. »

*Michel Martin*



© Commune Les Deux Alpes



© Commune Les Deux Alpes

# MOBILITÉ



© Commune Les Deux Alpes

## Un nouveau réseau de navettes !

« La commune dispose désormais d'un nouveau réseau de navettes, beaucoup plus performant qu'auparavant, dont la gestion a été confiée au délégataire RESALP. Au total, ce sont 9 circuits de navettes gratuites qui circulent, raccordent la station aux villages, au Bourg d'Oisans, et desservent même Venosc intra-muros. Le choix de passer par une Délégation de Service Public permet, vous l'aurez compris, d'atteindre des standards élevés en matière de qualité de service, de fréquence de passage, d'écoresponsabilité et de gestion des coûts : ce réseau très complet coûte à la commune un peu plus de 2M d'€ annuels sur une durée de 7 ans. Avec un parc de navettes doté de véhicules électriques, ce choix engagé permet de réduire l'impact écologique et de soutenir des mobilités toujours plus respectueuses de l'environnement. Grâce à ce service innovant, vous profitez d'un transport pratique tout en participant à une démarche écoresponsable. »

Xavier Sillon

Retrouvez les horaires en direct aux arrêts sur le site Zenbus :



zenbus.net

*"Afin de soutenir au mieux les socio-professionnels et habitants de Venosc en maintenant l'accès au village, les élus ont demandé au délégataire SATA des créneaux d'ouverture supplémentaires de la télécabine."*

## Politiques de stationnement

Le stationnement sur la commune évolue avec l'introduction de nouvelles règles, l'installation de bornes de recharge électriques et des perspectives d'extension pour mieux répondre aux besoins de mobilité de tous en accord avec les enjeux écologiques existants et à venir.

### Bornes de recharge électrique

Toujours dans le but de valoriser la transition, plusieurs bornes de recharge supplémentaires seront installées entre cet hiver et l'été 2025. Chaque borne sera accompagnée de deux places de parking dédiées. Vous pourrez ainsi retrouver :

- Une borne sur le secteur 1800 (charge rapide), prévue pour 2025 au plus tôt.
- Une borne au Point I (charge très rapide), avec 2 bornes installées fin 2024.
- Une borne devant la mairie (charge très rapide).
- Une borne sur le secteur de la Place de Venosc (devant le Grain de Sel - charge très rapide), avec 2 bornes installées fin 2024.
- Une borne à Mont-de-Lans (charge rapide), prévue pour 2025 au plus tôt.
- Une borne devant l'Office du Tourisme (charge très rapide).

### Mise en place du stationnement réglementé :



## Loi d'orientation des mobilités

La Loi d'orientation des mobilités (LOM), adoptée en France en 2019, vise à réformer en profondeur les politiques publiques relatives aux transports et à la mobilité. Elle repose sur quatre grands axes principaux :

- **Amélioration des transports au quotidien** avec des solutions plus accessibles, efficaces et économiques.
  - **Transition vers une mobilité plus durable** via les mobilités douces et le développement des infrastructures pour soutenir ces modes de transport.
  - **Gouvernance et financement** : la LOM accorde plus de responsabilités aux collectivités locales en matière de gestion des mobilités.
  - **Innovation** : en facilitant l'intégration de solutions numériques pour les services de mobilité.
- Ainsi, depuis 2019, le cadre réglementaire pour les

collectivités a évolué, et la nouvelle équipe a décidé de se saisir du sujet pour rattraper le retard.

### Attentes et bénéfices du projet pour le territoire

- **Mise en conformité réglementaire** au regard de la loi LOM (développement de pistes cyclables par exemple).
- En accord avec les enjeux écologiques, **réduction du nombre de voitures** sur la station et de leur utilisation pour des trajets courts.
- **Amélioration de l'attractivité du centre-station**, plus adapté à l'essor des mobilités douces (navettes, piétons, cycles...).
- Nouvelle source de revenus afin de **financer la transition vers les mobilités douces** sans augmenter les impôts locaux.

## Ouvertures exceptionnelles de la télécabine de Venosc

Du fait des diverses coupures survenues sur la RD530, et afin de soutenir au mieux les socio-professionnels et habitants de Venosc en maintenant l'accès au village, les élus ont demandé au délégataire SATA des créneaux d'ouverture supplémentaires de la télécabine. Cela a été per-

mis à travers une prise en charge des coûts de fonctionnement, afin que les usagers puissent en profiter sans avoir à payer. Ainsi, ce ne sont pas moins de 120 000€ qui ont été investis par la commune en ce sens rien que sur la période estivale !

# TRIBUNE LIBRE

Cette édition du journal municipal ne comporte pas de contribution des élus de l'opposition, ceux-ci n'ayant pas transmis de contenu dans les délais impartis.

**Mairie Les Deux Alpes**

48 Avenue de la Muzelle  
38860 LES DEUX ALPES  
04 76 79 24 24  
accueil@mairie2alpes.fr

**Mairie annexe  
à Mont-de-Lans village**

Le village  
38860 MONT-DE-LANS  
04 76 80 04 24  
mont-de-lans@mairie2alpes.fr

**Mairie annexe à Venosc village**

Le Courtil, 5 rue du Câble  
38860 VENOSC  
04 76 80 06 75  
venosc@mairie2alpes.fr

« Alors que vous refermez notre magazine annuel, je tiens à vous remercier pour votre engagement, vos idées, et votre soutien tout au long de ce demi-mandat. Ensemble, nous avons accompli des projets forts pour notre commune, structurants et pour mieux préparer l'avenir. Car l'avenir s'écrit dès aujourd'hui. C'est pourquoi je suis heureux de vous annoncer qu'en avril, nous dévoilerons un plan stratégique ambitieux qui tracera les grandes lignes de développement de notre commune pour les décennies à venir, en intégrant les défis écologiques, économiques, sociaux et culturels auxquels nous devons faire face. Continuons à construire une commune qui nous ressemble pour les générations présentes et futures. »

*Stéphane Sauvebois*

